

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 437-6

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 437-6 qui modifie le règlement numéro 437 de la Ville de Repentigny.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 avril 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le premier projet de règlement numéro 437-6 intitulé :

Règlement amendant le Plan d'urbanisme numéro 437 afin d'y annexer le plan particulier d'urbanisme du secteur du terminus d'autobus Exo et du secteur industriel situé au sud de l'autoroute 40, ainsi que d'assurer la concordance aux règlements 146-18 et 146-19 de la MRC de L'Assomption.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 29 avril, à 19 h** à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville.
3. En résumé, ce règlement a pour objet de :
 - Intégrer au plan d'urbanisme un Plan Particulier d'Urbanisme (PPU) pour le secteur du terminus d'autobus Exo et du secteur industriel situé au sud de l'autoroute 40;
 - Assurer la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de L'Assomption, plus particulièrement ses règlements 146-18 (délimitation de l'aire d'affectation IND-D-1 dans le secteur industriel au nord de la rivière L'Assomption) et 146-19 (retrait d'une entreprise représentant une source potentielle ou significative de contrainte).
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Pour toute information concernant ce projet de règlement, veuillez communiquer avec le bureau du greffier par téléphone au 450 470-3130 ou par courriel au greffe@repentigny.ca.
6. Le projet de règlement numéro 437-6 ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Repentigny, ce 14^e jour du mois d'avril 2025.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA